

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2022 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt deux, le deux juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND (pouvoir à M. Pascal-Henri BASSET pour les délibérations n°2022/041 et suivantes), Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés : Pascale PUY, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN.

Absents excusés avant donnés pouvoir : Guy PALOFFIS (procuration à Jean-Paul BILLES), Jean-Pascal GARDELLE (procuration à Nathalie PIQUE), Xavier ROCA (procuration à Christian FALZON)

Secrétaire de séance : Jeannine VIDAL

Date de la convocation : 25/05/2022

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2022/038	LOTISSEMENT COMMUNAL AL VINYER - ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 10	<p>► VALIDE le tableau ci-dessous répertoriant les nouvelles attributions des lots 1 et 10, respectivement à Mme BACHES Amandine/M. LEMARRE Cyril et Mme ROUANET Mathilde/ROST Vincent ;</p> <p>► INDIQUE qu'un dépôt de garantie égal à 10% du prix de vente devra être versé par l'acquéreur au moment de la signature du compromis de vente ;</p> <p>► STIPULE que les acquéreurs ne pourront pas revendre leur bien (sauf circonstances exceptionnelles après approbation par le Conseil Municipal) pendant un délai de 10 ans à compter de la date d'acquisition.</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente, ces derniers devant être passés par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire Associé à MILLAS, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
-	CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	Dossier retiré de l'ordre du jour	-

2022/039	AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS DES BARDERES - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	<p>► APPROUVE les avenants comme exposés ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à l'aménagement de l'aire de loisirs des Bardères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot n°1 (VRD) – entreprise TP66 : mise en place d'un portail électrique à l'entrée avec une enveloppe S22, et d'une lisse le long du canal, montant : 11 993 € HT (Marché initial : 138 989,80 € HT) • Lot n°3 (jeux et mobiliers) – entreprise Paysages Synthèse : mise en place de copeaux de bois, pour un montant de 10 483,70 € HT (Marché initial : 70 622,50 € HT) <p>► DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au BP 2022 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité																																																																																						
2022/040	REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA FACADE 42 AV. DE LA REPUBLIQUE - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX	<p>► APPROUVE l'avenant comme exposé ci-après concernant le marché de travaux relatifs à réfection de la toiture et de la façade 42 av. de la république, lot n°2 – Gros-Œuvre/Façade - Société SARL PIMENTEL BTP, RD 85, lieu-dit El Pilou, 66270 LE SOLER : Plus-value de 3 965 € HT (Marché initial : 46 540,25 € HT) pour les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépose souches de cheminées • Solins en rive • Réfection étanchéité gouttières • Mise en sécurité des toitures • Couverture rampante : réalisation des bas de pente coté patio (liaison couverture /murs) • Remplacement de la marquise intérieure, endommagée durant le chantier <p>► PRECISE QUE ces prestations feront l'objet de déductions de prestations qui seront appliquées au lot n°1 de l'entreprise COREBAT</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité																																																																																						
2022/041	TARIFS 2022/2023 - CANTINE - GARDERIE - PERISCOLAIRE - ETUDE SURVEILLEE – ALSH – POINT JEUNES	<p>► DECIDE pour l'année scolaire 2022-2023 de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire et fixe les tarifs des différents services comme suit :</p> <p style="text-align: center;">ALSH Vacances scolaires Tarifs / jour Année scolaire 2022/2023</p> <table border="1" data-bbox="678 1709 1316 1814"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="7">Quotient familial</th> </tr> <tr> <th>≤ 370</th> <th>371 à 520</th> <th>521 à 720</th> <th>721 à 900</th> <th>901 à 1150</th> <th>1151 à 1450</th> <th>> 1450</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 enfant</td> <td>8,85 €</td> <td>9,20 €</td> <td>11,50 €</td> <td>12,05 €</td> <td>13,90 €</td> <td>14,45 €</td> <td>15,05 €</td> </tr> <tr> <td>2 enfants</td> <td>13,30 €</td> <td>13,80 €</td> <td>17,25 €</td> <td>18,10 €</td> <td>20,85 €</td> <td>21,70 €</td> <td>22,60 €</td> </tr> <tr> <td>3 enfants</td> <td>14,00 €</td> <td>14,55 €</td> <td>18,20 €</td> <td>19,10 €</td> <td>22,00 €</td> <td>22,90 €</td> <td>23,85 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Accueil périscolaire matin Tarifs / mois Année scolaire 2022/2023</p> <table border="1" data-bbox="678 1933 1316 2094"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="7">Quotient familial</th> </tr> <tr> <th>≤ 370</th> <th>371 à 520</th> <th>521 à 720</th> <th>721 à 900</th> <th>901 à 1150</th> <th>1151 à 1450</th> <th>> 1450</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 enfant</td> <td>6,00 €</td> <td>6,50 €</td> <td>7,00 €</td> <td>7,50 €</td> <td>8,50 €</td> <td>9,00 €</td> <td>9,50 €</td> </tr> <tr> <td>2 enfants</td> <td>9,00 €</td> <td>9,75 €</td> <td>10,50 €</td> <td>11,25 €</td> <td>12,75 €</td> <td>13,50 €</td> <td>14,25 €</td> </tr> <tr> <td>3 enfants</td> <td>9,50 €</td> <td>10,30 €</td> <td>11,10 €</td> <td>11,90 €</td> <td>13,45 €</td> <td>14,25 €</td> <td>15,05 €</td> </tr> <tr> <td>Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants</td> <td>1,50 €</td> <td>1,65 €</td> <td>1,75 €</td> <td>1,90 €</td> <td>2,15 €</td> <td>2,25 €</td> <td>2,40 €</td> </tr> </tbody> </table>		Quotient familial							≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450	1 enfant	8,85 €	9,20 €	11,50 €	12,05 €	13,90 €	14,45 €	15,05 €	2 enfants	13,30 €	13,80 €	17,25 €	18,10 €	20,85 €	21,70 €	22,60 €	3 enfants	14,00 €	14,55 €	18,20 €	19,10 €	22,00 €	22,90 €	23,85 €		Quotient familial							≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450	1 enfant	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €	2 enfants	9,00 €	9,75 €	10,50 €	11,25 €	12,75 €	13,50 €	14,25 €	3 enfants	9,50 €	10,30 €	11,10 €	11,90 €	13,45 €	14,25 €	15,05 €	Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants	1,50 €	1,65 €	1,75 €	1,90 €	2,15 €	2,25 €	2,40 €	Adoption à l'unanimité
	Quotient familial																																																																																								
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450																																																																																		
1 enfant	8,85 €	9,20 €	11,50 €	12,05 €	13,90 €	14,45 €	15,05 €																																																																																		
2 enfants	13,30 €	13,80 €	17,25 €	18,10 €	20,85 €	21,70 €	22,60 €																																																																																		
3 enfants	14,00 €	14,55 €	18,20 €	19,10 €	22,00 €	22,90 €	23,85 €																																																																																		
	Quotient familial																																																																																								
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450																																																																																		
1 enfant	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €																																																																																		
2 enfants	9,00 €	9,75 €	10,50 €	11,25 €	12,75 €	13,50 €	14,25 €																																																																																		
3 enfants	9,50 €	10,30 €	11,10 €	11,90 €	13,45 €	14,25 €	15,05 €																																																																																		
Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants	1,50 €	1,65 €	1,75 €	1,90 €	2,15 €	2,25 €	2,40 €																																																																																		

Accueil périscolaire soir

Tarifs / mois

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	11,50 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €
2 enfants	17,25 €	18,00 €	21,00 €	22,50 €	25,50 €	27,00 €	28,50 €
3 enfants	18,20 €	19,00 €	22,15 €	23,75 €	26,90 €	28,50 €	30,10 €
Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants	2,90 €	3,00 €	3,50 €	3,75 €	4,25 €	4,50 €	4,75 €

Accueil périscolaire GARDERIE ETUDE

Tarifs / mois

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €
2 enfants	6,75 €	7,50 €	8,25 €	9,00 €	10,50 €	11,25 €	12,00 €
3 enfants	7,15 €	7,90 €	8,70 €	9,50 €	11,10 €	11,90 €	12,65 €

Accueil ALSH mercredi (journée)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	14,00 €	15,00 €	16,50 €	17,50 €	20,00 €	21,50 €	23,00 €
2 enfants	21,00 €	22,50 €	24,75 €	26,25 €	30,00 €	32,25 €	34,50 €
3 enfants	22,15 €	23,75 €	26,15 €	27,70 €	31,65 €	34,05 €	36,40 €

Accueil ALSH mercredi matin (avec repas)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	10,00 €	10,50 €	12,50 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
2 enfants	15,00 €	15,75 €	18,75 €	19,50 €	21,00 €	22,50 €	24,00 €
3 enfants	15,85 €	18,40 €	21,90 €	22,75 €	24,50 €	26,25 €	28,00 €

Accueil ALSH mercredi matin (sans repas)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €
2 enfants	7,50 €	8,25 €	9,00 €	9,75 €	11,25 €	12,00 €	12,75 €
3 enfants	7,90 €	8,70 €	9,50 €	10,30 €	11,90 €	12,65 €	13,45 €

Accueil temps méridien (cantine)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
Par enfant	4,40 €	4,50 €	4,60 €	4,70 €	4,80 €	4,90 €	5,00 €

Point Jeunes

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
ACTIVITE JOURNEE	4,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
COURTS SEJOURS 4 NUITS	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €
SEJOUR NEIGE	80,00 €	90,00 €	110,00 €	148,00 €	190,00 €	240,00 €	260,00 €
SEJOUR VACANCES	50,00 €	65,00 €	75,00 €	100,00 €	115,00 €	130,00 €	150,00 €

2022/042

**CONVENTION DE
SERVITUDES ET MISE
A DISPOSITION ENEDIS
– LOTISSEMENT AL
VINYER**

► **APPROUVE** la convention de servitudes consenties à ENEDIS concernant les ouvrages d'alimentation électrique au lotissement communal Al Vinyer ;
► **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

2022/043

**CONVENTION 2022 -
PRESTATION DE
SERVICES RELATIVE A
LA MISE EN ŒUVRE DE
SEANCES DE SELF**

► **APPROUVE** le contrat de location - Intermédiation locative- à passer entre la Commune et l'ACAL (Association Catalane d'Actions et de Liaisons), organisme agréé

Adoption à l'unanimité

	DEFENSE POUR LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	<p>► AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout acte utile en la matière ;</p> <p>► DIT QUE le montant mensuel du loyer, forfait de charges locatives d'un montant de 50 € inclus, ne dépassera pas le montant de l'APL (Allocation Personnalisée pour le Logement) accordée.</p>	
2022/044	REALISATION EMPRUNT 600 000 € BP 2022	<p>► DECIDE de retenir l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée – 30 Rue Pierre Bretonneau – B.P.39923, 66 832 PERPIGNAN Cédex 9 pour la réalisation d'un emprunt d'investissement d'un montant de 600 000 € aux conditions ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 15 ans - Remboursement : trimestriel - Taux Fixe : 1,71 % - Commissions et frais : 1000 € <p>► AUTORISE M Le Maire à signer le contrat afférent à cet emprunt et toutes les pièces relatives à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/045	CONTRAT D'INTERMEDIATION LOCATIVE COMMUNE / L'ACAL	<p>► APPROUVE le contrat de location - Intermédiation locative- à passer entre la Commune et l'ACAL (Association Catalane d'Actions et de Liaisons), organisme agréé</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout acte utile en la matière ;</p> <p>► DIT QUE le montant mensuel du loyer, forfait de charges locatives d'un montant de 50 € inclus, ne dépassera pas le montant de l'APL (Allocation Personnalisée pour le Logement) accordée.</p>	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 15/06/2022

Mis en ligne sur le site de la commune le : 15/06/2022